



MEMOIRE D'ENTENTE

LILLIAD Learning center Innovation

Le présent Mémoire d'Entente est établi entre :

L'Université Lille 1 Sciences & Technologies, Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel, sis Bâtiment A3-Cité Scientifique 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex, représentée par Monsieur Philippe ROLLET, son Président, agissant au nom et pour le compte de ladite Université, ci-après dénommée «l'Université Lille 1»,

Et

La Société Anonyme d'Economie Mixte du Parc Scientifique Européen de la Haute Borne, sise Park Plaza 2, Hub Innovation, 11A avenue de l'Harmonie, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par son Président, Monsieur Gérard CAUDRON, agissant au nom et pour le compte de ladite société, ci-après dénommée «le Parc Scientifique de la Haute Borne»,

Ci-après désignés collectivement par « les Parties » ou individuellement par « la Partie »

PREAMBULE

L'Université Lille 1 et le Parc Scientifique de la Haute Borne entretiennent historiquement des liens privilégiés. En effet, dès les années 70 est apparue l'idée de réaliser une zone d'activités en face de la Cité Scientifique, idée confirmée dans les années 90: le site de la Haute Borne a vocation à accueillir des sociétés innovantes et susceptibles de travailler et nouer des partenariats de R&D avec les laboratoires de recherche villeneuvois. Le projet a été lancé par la fondation de la SAEM du Parc Scientifique Européen de la Haute Borne en 1997 pour créer, aménager et animer le Parc Scientifique de la Haute Borne, dont les Universités de Lille 1 et Lille 3 sont actionnaires. Aujourd'hui, plus de 140 entreprises et structures de recherches sont implantées sur le site de la Haute Borne, et plus de 6100 personnes y travaillent.

Le Parc de la Haute Borne est l'un des cinq sites d'excellence de la métropole lilloise et concentre ainsi des entreprises à haut niveau de qualification, développant de la R&D, de l'innovation sous toutes les formes et ayant des synergies potentielles, d'échanges et de coopération avec l'univers de la recherche académique. Dans le cadre de ses missions, la SAEM Haute Borne met en œuvre depuis 2012 un « programme d'Animation Scientifique » visant à favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes, d'animer le Parc Scientifique et de promouvoir le parc en tant qu'acteur incontournable du paysage de l'innovation. La SAEM Haute Borne, via son département Animation Scientifique, a pour mission de créer les conditions favorables au développement des start-ups et entreprises du parc, en particulier en connectant et en suscitant l'innovation, les projets de R&D entre les entreprises du Parc et les laboratoires de la Cité Scientifique. Elle conçoit et propose un programme d'évènements visant à apporter informations et conseils aux entreprises du parc, notamment dans les domaines scientifiques, du financement de la R&D, des ressources humaines, juridiques et de l'approche des marchés à l'international.

Il existe ainsi une fertilisation croisée entre les sites de la Haute Borne et de la Cité Scientifique faisant de ces sites un écosystème de l'innovation.

L'Université Lille1, en lien avec ses partenaires, s'est donné comme objectif de faire de l'innovation, en matière de sciences, de technologies et de services, le cœur de ses nouvelles méthodes pédagogiques et un élément majeur de rapprochement d'avec le monde socio-économique. Dans cet objectif, l'Université Lille 1 met en œuvre *LILLIAD Learning center Innovation*, grand équipement autour de la thématique de l'innovation, qui contribuera à renforcer les liens existant entre l'université et le parc scientifique de la Haute Borne.

Nouveau vecteur de développement économique et culturel du territoire, *LILLIAD Learning center Innovation* entend être un lieu emblématique du partenariat entre l'Université et le monde socio-économique. En articulation avec le Schéma Régional de Développement Economique et s'adossant à un environnement scientifique de

Convention Lille 1 – Parc scientifique Haute Borne. *LILLIAD Learning center Innovation*.

tout premier plan, ce nouvel équipement contribuera à attirer en Région entreprises de haute technologie et laboratoires.

C'est pourquoi, l'Université Lille 1 et le parc scientifique de la Haute Borne souhaitent faire de *LILLIAD Learning center Innovation* une véritable vitrine de l'innovation dans la Région, rayonnant au niveau national, européen et international, mais aussi un lieu de forte attractivité pour les étudiants, les chercheurs, les entreprises et le grand public.

Précisément, *LILLIAD Learning center Innovation* affiche cinq ambitions majeures:

- Devenir une vitrine de l'innovation en matière de technologies et de services en Région ;
- Offrir un lieu favorisant l'esprit d'innovation et la rencontre entre chercheurs, étudiants, entreprises et grand public, autour des savoirs et de leur contribution au développement économique et social des territoires ;
- Proposer un espace d'innovations pédagogiques et d'accès moderne aux savoirs, autour d'une bibliothèque rénovée et repensée ;
- Constituer un vecteur de diffusion de la culture scientifique, d'attractivité des jeunes vers la science et de sensibilisation à l'esprit d'innovation qui, à travers des illustrations, des expositions, des démonstrateurs et des moyens de communication modernes fera découvrir la science et sa contribution aux grands progrès de la société ;
- Traiter de l'actualité de l'innovation dans les grandes questions de la société (développement durable, énergie, transport, changement climatique, génétique, etc.), dans les différentes disciplines (biologie, chimie, physique, mathématiques, sciences sociales, etc.) et secteurs industriels.

Ce grand équipement, actuellement en cours de construction devrait être opérationnel au plus tard en septembre 2016. Dans cette perspective, l'Université Lille 1 et le Parc Scientifique de la Haute Borne ambitionnent de nouer un partenariat fort sur le long terme (ci-après désigné par l'Accord de Partenariat) et souhaitent d'ores et déjà préfigurer et entamer leur entente dans l'objectif de préparer et réussir l'ouverture de *LILLIAD Learning center Innovation*. De ce fait, l'Université Lille 1 et le Parc Scientifique de la Haute Borne décident de formaliser cette entente à travers la signature du présent mémoire.

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1: Objet du mémoire d'entente

Le présent mémoire a pour objet de définir les conditions du partenariat entre les Parties dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'actions d'animation scientifique et de sensibilisation à l'innovation. Ce partenariat s'articule autour des axes suivants :

- Renforcer les liens et la connaissance réciproque entre l'Université Lille1 et le Parc Scientifique de la Haute Borne ;
- Médiatiser les dispositifs, projets et réalisations de l'Université Lille1 en matière d'innovation auprès des entreprises du parc scientifique de la Haute Borne, et inversement ;
- Favoriser les rencontres autour de l'innovation et jouer un rôle de mise en relation entre d'une part étudiants avancés et chercheurs des laboratoires de l'Université, d'autre part entreprises du Parc Scientifique de la Haute Borne ;
- Organiser des événements communs autour de la thématique de l'innovation (sensibilisation, débat, formations, salons, manifestations scientifiques, recrutements, mises en stage, etc.) ;
- Proposer aux entreprises du Parc Scientifique de la Haute Borne un bouquet d'offres privilégiées.

Pour l'année 2015, le programme prévisionnel et les thématiques des actions figurent en annexe à la présente convention.

Article 2- Durée du Mémoire d'Entente

Le présent Mémoire d'Entente entrera en vigueur au jour de sa signature par l'Université Lille1 et le Parc Scientifique de la Haute Borne et restera en vigueur jusqu'à la signature de l'Accord de Partenariat.

Toutes les dispositions agréées dans le présent mémoire seront reprises par les dispositions de l'Accord de Partenariat. Les Parties s'efforceront de signer l'Accord de Partenariat avant le 31 décembre 2016.

Article 3 – Coordination du projet

Des réunions régulières seront organisées entre l'Université de Lille1 et le Parc Scientifique de la Haute Borne pour définir les plans d'actions semestriels. Ils

permettront en particulier de valider l'organisation des manifestations programmées et d'en entériner le plan de communication.

Selon les sujets des actions programmées, les Parties pourront proposer d'associer des partenaires tiers, spécialistes ou experts des sujets abordés, et leur proposer une co-organisation de ces actions.

Article 4 – Suivi du Mémoire d'Entente

Les Présidents de l'Université Lille1 et du Parc Scientifique de la Haute Borne ou leurs représentants se réuniront une fois par an afin de faire le point sur la mise en œuvre du présent mémoire, de prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement du présent mémoire, et notamment de valider le programme des manifestations communes.

Article 5 – Obligations des Parties

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de leurs contributions respectives dans les délais impartis.

Les Parties s'engagent à respecter les droits des tiers, notamment les droits de propriété intellectuelle.

Le présent mémoire n'engendre aucun lien de subordination, ne confère aucun mandat et ne crée aucune société commune ou association en participation entre les Parties.

Chaque partie est indépendante, agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité. A ce titre, chaque Partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages causés aux tiers de son fait.

Article 6 – Communication

Chacune des Parties pourra librement communiquer sur l'existence de la collaboration objet du présent mémoire.

Chaque Partie s'engage à mentionner le nom et le logo de l'autre Partie dans toute publication ou action de communication relative à l'opération. Il devra obtenir l'agrément préalable de l'autre Partie quant au contenu des actions de communication ou au texte des publications avant d'engager toute action.

A ce titre et exclusivement si la communication est relative au présent mémoire, chacune des Parties accorde à l'autre, pour la durée du mémoire, un droit d'usage gratuit et non exclusif sur ses marques et dénominations sociales ainsi que sur ses logos, sous réserve de se conformer aux éventuelles conditions spécifiques d'usage qui seront précisées lors de la transmission du fichier (notamment taille, couleur, etc.). Le logo pourra être représenté, reproduit et diffusé pendant la durée de validité du présent mémoire sur le territoire français et sur tout support de communication, papier ou numérique.

Article 7 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations dont elles auront connaissance au titre de l'exécution des présentes et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité, à l'égard notamment de leurs employés et collaborateurs permanents ou temporaires. Cet engagement continue à s'appliquer au delà de la durée du mémoire.

Article 8 - Résiliation

Le présent mémoire peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, pour les raisons qui lui sont propres, par lettre recommandée avec Accusé/Réception.

En cas de manquement par l'une des Parties à une quelconque de ses obligations résultant du présent mémoire, l'autre Partie pourra résilier de plein droit tout ou partie du mémoire à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure restée infructueuse, ce sans préjudice de tous dommages intérêts.

Article 9 – Règlement des litiges

Le présent mémoire est soumis au droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur la mise en œuvre et l'interprétation du présent mémoire, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable. A cet effet, les représentants des Parties se réuniront dans un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception par l'une des Parties.

En cas de désaccord persistant, le litige sera réglé en dernier ressort par le tribunal administratif de Lille.

Article 10 – Nombre d'exemplaires

La présente convention est établie en deux exemplaires dont un remis à chacune des Parties.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le xx septembre 2014.

**Pour l'université Lille 1,
Le Président,**

**Pour la SAEM du Parc Scientifique
de la Haute Borne,
Le Président,**

Philippe ROLLET

Gérard CAUDRON

Annexe technique : Programme prévisionnel pour 2015

A titre indicatif, il est mentionné ci-dessous les propositions d'actions préfigurant le programme de 2015 :

1. Actions d'animation scientifique

L'objectif de ces actions est de présenter et de promouvoir auprès des entreprises du Parc et des entreprises régionales l'offre de formation et de recherche de l'Université Lille1. Il est envisagé d'organiser ces actions par thématique de recherche afin de couvrir l'ensemble des disciplines. Elles pourront se dérouler en 2 temps:

- i) Une présentation des axes de recherche des laboratoires concernés par ladite thématique, le cas échéant leurs équipements d'exception et plateformes, leurs résultats scientifiques et technologiques récents ainsi que l'offre de formation associée. Afin d'engager le dialogue, les entreprises présenteront en retour leurs préoccupations et problématiques technologiques et industrielles, et leurs visions prospectives d'évolution des marchés.

Lorsque cela sera pertinent, une approche transdisciplinaire sera privilégiée.

- ii) Chaque réunion sera suivie d'une visite du ou des laboratoires concernés permettant la rencontre entre Dirigeants d'entreprises, Responsables R&D et responsables d'équipe, chercheurs et enseignants-chercheurs, afin de balayer les domaines applicatifs susceptibles d'intéresser les entreprises présentes.

A l'issue de ces premiers contacts une réciprocité au sein des entreprises pourra être envisagée.

La finalité de ces actions est de susciter des projets de R&D collaboratifs. Le cas échéant, ces projets bénéficieront classiquement d'un accompagnement par les services des Parties (aide au montage du projet, formalisation juridique, recherche de financement, etc.).

2. Participation croisée aux actions déjà mises en place par chaque Partie

Ces actions concernent, à titre d'exemples, les "midis de l'innovation" ou les ateliers INEUS (collectif d'accompagnement du HuB innovation regroupant l'incubateur

Convention Lille 1 – Parc scientifique Haute Borne. *LILLIAD Learning center Innovation.*

universitaire de Lille1 Cré'innov, la Ruche d'entreprises de Villeneuve d'Ascq et l'hôtel d'entreprises géré par le Parc Scientifique de la Haute Borne) sur les thématiques de l'entrepreneuriat.

3. Visite d'Xperium

Vitrine pour tous de la Science en train de se faire et lieu de convergence entre recherche et applications dans l'industrie et les services, ouvert sous forme de préfiguration depuis février 2014 au cœur de la Cité Scientifique, Xperium offrira de manière privilégiée des visites aux entreprises du Parc Scientifique de la Haute Borne.

4. L'organisation d'actions de type "Tech Camp"

A titre d'exemple, une première manifestation commune autour de l'impression 3D pourrait être mise en place dès 2015.